

# ANNONCE D'OUVERTURE D'ETABLISSEMENT DE RESTAURATION COMME RESTAURANT D'ENTREPRISE

Conformément à la directive du 8 mars 2021 du Chef du département de l'économie, de l'innovation et du sport.

Par le présent formulaire, nous vous annonçons que l'**établissement de restauration**

Nom de l'établissement (Enseigne)	
Rue et n°	
NPA et Localité	
Licence n°	

fonctionnera comme **restaurant d'entreprise** pour l'**entreprise** ci-dessous

Nom de l'entreprise (Raison sociale)	
Rue et n°	
NPA et Localité	

pour les **dates** suivantes

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

<b>Pour l'établissement</b> Lieu, date et signature	<b>Pour l'entreprise</b> Lieu, date et signature

**Par votre signature, vous confirmez avoir pris connaissance de la directive du Chef du département de l'économie de l'innovation et du sport (DEIS) du 8 mars 2021 et vous vous engagez à vous y conformer en tous points.**

- Conformément à la directive du Chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS) du 8 mars 2021 :
- Les horaires d'ouverture sont limités aux jours ouvrables, de 11h00 à 14h00.
  - L'accès est réservé au personnel du secteur agricole (horticulture, agriculture et exploitation forestière), de l'artisanat, de la construction et du génie civil (secteur principal de la construction, second-œuvre) et des services de montage.
  - L'accès aux sanitaires doit être assuré.
  - Le restaurateur et l'établissement doivent être au bénéfice d'une licence LADB.
  - Le Plan de protection de l'établissement doit respecter les prescriptions légales applicables aux restaurants d'entreprise, notamment les suivantes :
    - o Les employé/es doivent consommer assis et le port du masque est obligatoire à l'entrée, à la sortie et pour se rendre aux sanitaires ;
    - o Les groupes de clients/es assis proches les uns des autres ne sont pas autorisés ;
    - o Les coordonnées de toutes les personnes devront être collectées et conservées pendant 14 jours.

-  
-  
-  
-  
-

**- Formulaire à remplir, signer et transmettre à la Police cantonale du commerce par courriel : [info.pcc@vd.ch](mailto:info.pcc@vd.ch)**